



Vente d'une maison lorsque le conjoint survivant ne l'occupe plus

Par **gelaser**, le **22/10/2010** à **15:15**

Bonjour,
ma mère, veuve depuis 30 ans environ, habitais la maison familiale jusqu'en septembre.
Pour des problèmes de mobilité, elle a été admise en maison de retraite et n'occupera donc plus jamais cette maison.
Dans ces conditions et avec son accord, est-il possible de vendre cette maison?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **22/10/2010** à **15:24**

bonjour,

il vaut mieux la vendre pour qu'elle puisse avoir les aides sociales pour payer sa maison de retraite

pour tout savoir sur le compromis de vente:

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **amajuris**, le **22/10/2010** à **15:57**

bjr,

si c'est un bien propre de votre mère elle peut la vendre.

si c'est une maison appartenant à la communauté ses enfants en ont hérité partiellement au décès de son mari, il faut donc leur accord pour vendre.

cdt